



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 92 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 24/11/2020
Date d'affichage de la convocation : 24/11/2020
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 01/12/2020

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le **- 8 DEC. 2020**

ID : 033-213301435-20201201-A2020_65-DE

Délibération n° 2020 - 65
Mardi 1^{er} décembre 2020

L'an deux mille vingt, le premier du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis en un lieu exceptionnel de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt-trois novembre deux mille vingt

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Gérard BAGNAUD - Maribel SOARES - Jean-Pierre PRAT - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Corinne JEANDONNET - Michel BARSE - Elodie KOPF - Benoît DULAU - Mathieu OLIVEIRA - Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT
Johann PETIT procuration à Hélène BURESI

Absent(s) excusé(s) : Nathalie TRIGANT - Johann PETIT

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Isabelle BERNADET

DELIBERATION PORTANT TRAVAUX REALISÉS EN REGIE – ANNÉE 2020 BUDGET PRINCIPAL - MAIRIE

Vu le budget primitif 2020,

Vu l'exécution du budget primitif 2020 et décisions modificatives,

Vu les travaux réalisés par les services techniques de la commune,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Les Services Techniques de la commune réalisent chaque année des travaux en régie. On entend par travaux en régie des travaux qui augmentent le patrimoine de la collectivité et qui ont été effectués par le personnel communal durant l'année n. Initialement, l'achat de fourniture et la masse salariale, sont des dépenses imputées en section de fonctionnement.

Sur cette année 2020, plusieurs chantiers ont été réalisés en régie par les Services Techniques. En premier lieu, ces derniers ont réalisé le couloir et la Tisanerie de la Mairie, nouvelle espace au sein du bâtiment dédié aux agents communaux sur les temps de pause. Plusieurs travaux ont également été réalisés à l'école avec la création de lignes électriques permettant l'installation de nouveaux matériels, mais également la réalisation d'aménagements nouveaux. Les Services Techniques ont également réalisé plusieurs réalisations sur le patrimoine de la collectivité et au niveau des espaces verts.

C'est pourquoi, au regard des travaux réalisés, le Maire propose au Conseil municipal la liste suivante des travaux réalisés en régie, afin de pouvoir les intégrer à la section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le - 8 DEC. 2020

ID : 033-213301435-20201201-A2020_65-DE

ETAT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUES EN REGIE - ANNEE 2020							Imputation	N° d'inventaire	TOTAL														
Libellés	Régie - Personnel			Fournitures																			
	Nombres d'heures	Forfait Horaire (€/h)	Coût du personnel	Coût en €	Mandat(s)	Coût Total fournitures																	
Mairie																							
- Création de la tisanerie + couloir (sol)	24	20,25	486,00 €	57,20 € 676,39 € 175,15 €	8 / 127 54 / 659 59 / 717	908,74 €	21311	143/1770/BM/0020	1 394,74 €														
- Création de la tisanerie + couloir (peinture)	25	20,25	506,25 €	180,03 € 109,80 €	15 / 192 14 / 180	686,28 €			1 192,53 €														
Salle des fêtes :																							
- Création dalle bac à ordures	7	20,25	141,75 €	178,13 €	41 / 517	178,13 €	2132	143/1990/BP/0045	319,88 €														
Ecole																							
- Création des bancs nouvelles garderie primaire	15	20,25	303,75 €	41,79 €	49 / 571	41,79 €	21312	143/1979/BE/0021	345,54 €														
- Création installation électrique sèche mains	7	20,25	141,75 €	115,52 €	35 / 427	115,52 €			257,27 €														
- Création protection rangement cartable garderie primaire	6	20,25	121,50 €	208,06 €	60 / 738	208,06 €			329,56 €														
- Création électrique classe mobile école	8	20,25	162,00 €	151,36 €	59 / 719	151,36 €			313,36 €														
Bâtiments communaux :																							
- Création faux plafond + éclairages Pétanque	7	20,25	141,75 €	2,78 € 156,54 €	14 / 180 14 / 181	159,32 €	21318	143/1996/BP/0038	301,07 €														
- Création électrique Club House football	4	20,25	81,00 €	103,27 €	41 / 519	103,27 €	21318	143/1990/BP/0031	184,27 €														
- Création électrique entrée la Cure	8	20,25	162,00 €	100,63 €	15 / 194	100,63 €	2132	143/1997/BA/0041	262,63 €														
Espaces verts																							
- Création Electrique étang parc	20	20,25	202,50 €	522,30 €	79 / 941	522,30 €	2113	143/1987/TA/0007	724,80 €														
- Création espace pompe étang parc	8	20,25	162,00 €	132,44 €	79 / 936	132,44 €			294,44 €														
- Fontaine Parc municipal	2	20,25	40,50 €	38,40 €	14 / 179	38,40 €			78,90 €														
Rénovation pigeonnier parc	14	20,25	283,50 €	31,69 €	72 / 855	466,06 €					749,56 €												
				150,88 €																			
				30,68 €																			
TOTAL Général									6 748,55 €														
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Mickael</th> <th>Laurent</th> <th>Stéphane</th> <th>Michel</th> <th>Christopher</th> <th>Moyenne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coût du personnel horaire</td> <td>20,02 €</td> <td>20,09 €</td> <td>22,66 €</td> <td>20,91 €</td> <td>17,57 €</td> <td>20,25 €</td> </tr> </tbody> </table>											Mickael	Laurent	Stéphane	Michel	Christopher	Moyenne	Coût du personnel horaire	20,02 €	20,09 €	22,66 €	20,91 €	17,57 €	20,25 €
	Mickael	Laurent	Stéphane	Michel	Christopher	Moyenne																	
Coût du personnel horaire	20,02 €	20,09 €	22,66 €	20,91 €	17,57 €	20,25 €																	

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liste des travaux réalisés en régie pour l'année 2020 comme énoncé précédemment,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE